



PREFECTURE DES PAYS-DE-LA-LOIRE

**Direction Régionale
de l'Environnement**

PAYS-DE-LA-LOIRE

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Compte-rendu de la réunion du 4 septembre 2006

Les membres du CSRPN des Pays de la Loire se sont réunis le 4 septembre 2006 à la Préfecture de la Loire-Atlantique

Etaient présents :

- Jan Bernard Bouzillé, Président
- Pascal Lacroix
- Fabrice Durieux
- Jean-Claude Demaure
- Gilles Mourgaud
- Bertrand Trolliet
- Hugues Des Touches
- Didier Desmots
- Serge Régnault
- Jean-Yves Bernard
- Joëlle Fustec
- Thierry Lodé
- Franck Herbrecht
- Jean-François Arcanger
- Bertrand Jarri
- Bruno Coïc, Service Environnement Conseil Régional
- Béatrice Bouche, Service Environnement Conseil Régional
- Jean-Pierre LESCORNET Vice-Président du Conseil Régional
- Claude Figureau (l'après-midi)

Assistaient également :

- Hervé Bocher, Chargé de missions DIREN
- Jean-Pierre Lebossé, Chargé de missions DIREN
- Eric Delignières, Chef du Service Nature DIREN

Etaient excusés :

- Jocelyne Martin
- Olivier Gabory
- Didier Montfort
- Gérard Hunault
- Alain Rojo De La Paz
- François Meurgey
- Paul Fattal

L'ordre du jour de cette réunion est arrêté comme suit :

- 1- Débat et avis sur la gestion de l'Ibis Sacré
- 2- Avis sur les projets de Réserves Naturelles Régionales suivants :
 - Etang du Pont de Fer (avis sur le diagnostic)
 - Marais des Dureaux (avis sur le diagnostic)
 - Marais de Cré (avis sur le diagnostic)
 - Polder de Sébastopol (avis sur le plan de gestion et le classement)
 - Coteaux du Pont Barré (avis sur le diagnostic)
- 3 Débat sur le contenu des présentations et rapports concernant les dossiers des Réserves Naturelles Régionales : Proposition d'un groupe de travail.
- 4 Désignation de rapporteurs pour les prochains dossiers de Réserves Naturelles Régionales.

1 Débat et avis sur la gestion de l'Ibis Sacré

Le déroulement de la séance, concernant ce point est fixé comme suit :

- Exposés successifs de deux experts, Monsieur Philippe Clergeau et Monsieur Loïc Marion, suivis d'un bref échange avec les membres du Conseil.
- Bilan des interventions conduites au printemps 2006 et état de la situation actuelle Par Monsieur Pierre Yesou expert à l'O.N.C.F.S.
- Débat et avis du C.S.R.P.N.

Intervention de Monsieur Philippe Clergeau

Monsieur Philippe Clergeau rappelle que son intervention se fonde sur un travail réalisé en commun avec un géographe faisant l'objet d'un rapport diffusé en 80 exemplaires. Introduite en 1975, l'espèce s'est peu à peu appropriée l'espace et a suscité les premiers messages d'alerte liés à sa propagation à partir de 1994.

Il indique qu'aucun travail de recherche n'a été conduit jusqu'en 2003 et qu'actuellement la présence d'environ 5000 individus a pu être dénombrée.

Puis Monsieur Philippe Clergeau expose les grandes lignes de son rapport (*voir diaporama en annexe 1*).

A l'issue de cet exposé, une série de questions sont posées :

Thierry Lodé souhaite savoir quelle est selon Monsieur Philippe Clergeau, la meilleure méthode d'intervention. Ce dernier estime que le tir est la méthode la plus propre et la plus efficace. Elle pourrait être utilisée dès maintenant notamment sur la décharge de Cuneix où séjournent, en permanence 800 individus.

Jean-Claude Demaure s'inquiète des transferts de population après fermeture des décharges. La réponse est qu'il s'agira de transferts plutôt vers les zones urbaines, sources de nourriture.

Jean-Yves Bernard s'interroge quant au délai pour décider d'une intervention : Il semble qu'au-delà d'une population de 10 000 individus, le caractère invasif est irréversible.

Intervention de Monsieur Loïc Marion

Monsieur Loïc Marion précise qu'il s'est posé la question des impacts de la présence de l'Ibis dès 1994 et qu'à ce jour il considère qu'elle ne présente aucun risque avéré de dangerosité. Monsieur Loïc Marion expose les grandes lignes de son rapport (*voir diaporama en annexe 2*) et infirme la désignation de l'ibis comme prédateur sur des populations vertébrés. Il insiste sur le rôle bénéfique de l'ibis en tant que prédateur d'espèces à problèmes (écrevisses américaine, taon) et sur le caractère de corrélation forte entre la présence de l'ibis et la progression des populations de spatules blanches.

Il ajoute que la qualification d'espèce allochtone lui paraît à nuancer car la France fait partie du palé-arctique occidental, fréquenté par l'Ibis.

Intervention de Monsieur Pierre Yesou (concernant l'intervention du 6 mai 2006)

Le Banc du Bilho, îlot artificiel créé entre 1979 et 1981 par le dépôt de millions de mètres-cubes de sable, se situe dans l'estuaire de la Loire face au complexe portuaire de Donges. Cet îlot abrite une très importante colonie d'ibis sacré *Threskiornis aethiopicus*.

La destruction des œufs sur environ 400 nids le 6 mai a certainement entraîné des pontes de remplacement après cette date. Le total cumulé de 1373 pontes observées au cours de la saison doit inclure de telles pontes, en proportion inconnue ; ce chiffre est donc supérieur au nombre de couples ayant niché sur le Bilho en 2006

En se fondant sur le chiffre maximum de pontes dénombrées simultanément (1034 pontes le 3 mai, juste avant les destructions), sur la chronologie de reproduction observée en 2005 (environ 80 % des pontes déposées à cette date) et sur la plus grande précocité observée en 2006 (permettant l'hypothèse qu'environ 90 % des pontes étaient déposées début mai), **on peut estimer l'effectif nicheur en 2006 sur le Bilho à 1100-1200 couples.**

Le nombre total de jeunes qui se sont envolés du Bilho en 2006 est supérieur à 1100 (les jeunes issus des quelques 300 pontes les plus tardives n'étant pas inclus dans ce chiffre) **et peut-être proche de 1400** (sous l'hypothèse crédible d'un jeune à l'envol par ponte pour les 306 nids non pris en compte dans l'estimation de base).

Lors des discussions préalables à l'opération de destruction de pontes, l'ONCFS avait pronostiqué que la plupart des oiseaux feraient une ponte de remplacement, mais que la perturbation pourrait inciter nombre d'entre eux à effectuer cette ponte sur un autre site : en plus d'être inutile (puisque le remplacement des pontes annulerait les destructions), une intervention sur les pontes pourrait compliquer les interventions ultérieures de régulation de l'espèce en créant un fort risque de dispersion des nicheurs vers des sites moins accessibles.

Ces observations soulignent que les interventions sur les pontes s'accompagnent d'un fort risque de dispersion des nicheurs, avec en conséquence une difficulté accrue pour toute gestion ultérieure.

L'intervention de 2006 se solde donc par un échec. Le nombre d'ibis sacrés en liberté sur la façade atlantique est maintenant supérieur à 5000 individus : L'effectif s'est donc accru de 55 %, soit un accroissement de type exponentiel.

(Le rapport de synthèse complet sur le suivi de l'Ibis au banc de Bilho figure en annexe 3.)

Après ces exposés Monsieur Jan-Bernard Bouzillé souhaite qu'il y ait un échange au sein du Conseil.

Monsieur Eric Delignières rappelle que, dans un premier temps, le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable a souhaité après avis de la Commission Faune du Conseil National pour la Protection de la Nature, une intervention forte de régulation, suspendue après le Congrès de Réserves Naturelles de France. Il rappelle que le débat à suivre ne concerne que les membres du C.S.R.P.N.

De son côté, le Préfet souhaite signer rapidement un arrêté.

Thierry Lodé constate que l'ensemble des experts s'accordent sur l'absence de risque majeur avéré mais aussi sur le principe de précaution. Il souhaiterait que l'on puisse mesurer l'effet d'une campagne de tir sur la population de spatules de Grand Lieu.

Bertrand Trolliet estime contestable la méthode d'observation des restes alimentaires pour mesurer la prédation éventuelle de l'Ibis, prônée par Monsieur Loïc Marion. Il considère le risque d'impact très réel même si le nombre d'individu est limité, tout étant affaire de proportion par rapport à une population déterminée.

Il rappelle par ailleurs que le caractère allochtone suffit à justifier l'intervention eu égard à la cohérence avec les textes internationaux.

Pascal Lacroix souligne que l'argument de précaution est essentiel par rapport au caractère manifestement invasif de l'espèce.

Jan-Bernard Bouzillé n'est pas convaincu du caractère symbiotique des espèces d'Ibis et de Spatule Blanche. Un simple constat sur l'évolution des effectifs ne constitue pas une preuve scientifique.

Jean-Claude Demaure souligne le déficit de connaissances sur l'espèce et donc la nécessité de poursuivre des études parallèlement à l'intervention.

Thierry Lodé insiste sur le caractère aggravant de l'aspect grégaire.

Enfin sur une question de Jean-Claude Demaure, il est précisé que seuls les gens assermentés de l'O.N.C.F.S. seront chargés des opérations de tir.

Franck Herbrecht émet des doutes sur la finalité de l'éradication mais constate être le seul sur cette position.

Pour conclure, et à l'invitation de son Président, Le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel, à l'unanimité, décide :

- a) La nécessité d'une intervention
- b) De fixer, à terme, un objectif d'éradication
- c) Au regard du caractère allochtone de l'espèce ainsi que de son caractère invasif au travers de la dynamique de population exponentielle constatée, d'opérer une campagne de tir :
 1. Confiée aux agents de l'O.N.C.F.S.
 2. D'abord sur les zones de nourrissage, en particulier sur Cuneix
 3. Ensuite sur les dortoirs clairement identifiés (banc de Bilho) en début de saison de reproduction, avant éclosion
 4. Et sur tous autres dortoirs sous réserve qu'ils soient monospécifiques à l'espèce, à la même période.
- d) D'opérer un suivi et bilan périodique des mesures ainsi décidées
- e) L'engagement d'études complémentaires, grâce à des dotations budgétaires spécifiques du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, pour parfaire la connaissance de l'espèce.

Il n'autorise pas le tir à la passée et fixe la mi-avril comme date limite pour les opérations de tir.

d) D'opérer un suivi et bilan périodique des mesures ainsi décidées

e) L'engagement d'études complémentaires, grâce à des dotations budgétaires spécifiques du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, pour parfaire la connaissance de l'espèce.

C'est sur ces bases que sera proposé un projet d'arrêté à la signature du Préfet de Région.

Le C.S.R.P.N. formule par ailleurs le vœu que toutes les mesures soient prises au plan national pour contrôler les zones sources éventuelles (parcs zoologiques, par exemple) et que des mesures similaires soient prises dans les départements voisins (Morbihan et Vendée). Un courrier dans ce sens sera proposé à la signature du Préfet.

2 Les propositions de classement en Réserves Naturelles Régionales

A) Etang du Pont de Fer

- Présentation : (Voir annexe 4 du présent compte-rendu)
- Avis des rapporteurs : Jean-Yves BERNARD et Pascal LACROIX

AVIS SUR LE CLASSEMENT EN RESERVE NATURELLE REGIONALE DE L'ETANG DU PONT DE FER (ASSERAC)

L'étang du Pont de Fer, propriété acquise récemment par le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres, est un site d'une soixantaine d'hectares, constitué d'un plan d'eau de 40 hectares et de ses rives en majorité boisées.

Il est localisé sur 2 communes -Assérac et Camoël- et sur 2 régions administratives -Bretagne et Pays de la Loire-. C'est une ancienne pêcherie créée en 1760 par endiguage à l'amont des marais côtiers de Pont-Mahé.

L'étang faisait l'objet jusque récemment (10 ans) d'une mise en assec tous les 3-4 ans.

Actuellement, une association (Association des Amis du Pont de Fer) y exerce des activités de chasse et de pêche dans un cadre limité, les adhérents effectuant chaque année des travaux de limitation des ligneux.

L'accessibilité du site est très limitée. Cependant, les actions de braconnage -chasse, pêche- y sont semble-t-il importantes.

Propriété du Conservatoire du Littoral et des Espaces Lacustres, la plus grande partie du site est classée en NDI 146-6 (étang proprement dit) ou en zone naturelle dans les documents d'urbanisme des communes. L'étang est également inventorié en ZNIEFF de type 1, compris dans le périmètre du Parc naturel régional de Brière et intégré dans les projets de périmètres Natura 2000.

Son caractère confidentiel a fait que le patrimoine naturel de l'étang est resté peu connu pendant longtemps.

Les inventaires, menés dans le cadre du programme Natura 2000 et de l'élaboration d'un plan de gestion par le Conservatoire du Littoral, ont permis de mieux évaluer l'intérêt patrimonial de l'étang du Pont de Fer.

La valeur du patrimoine naturel du site peut être appréciée par :

- l'identification de 9 habitats naturels d'intérêt communautaire : habitats de milieux humides et dans une moindre mesure des boisements (nous ne suivons pas l'interprétation de Le Bihan Ingénierie concernant les hêtraies atlantiques, acidophiles à sous-bois à *Ilex* et parfois *Taxus* identifié sous le code Natura 2000 n° 9120),
- la présence de 15 espèces végétales inscrites sur la liste rouge du Massif Armoricaïn (nous avons rajouté 5 espèces par rapport à la liste du bureau d'études : *Carex lasiocarpa*, *Peucedanum lancifolium*, *Nymphoides peltata*, *Cyperus fuscus*, *Najas marina*), dont, deux faisant l'objet d'une protection nationale, une appartenant à l'annexe 1 de la Directive Habitat et cinq d'une protection régionale, (en outre la présence d'*Ulex galii*, présumé disparu des Pays de la Loire, mais présent dans le département du Morbihan tout proche serait à rechercher car il avait été observé tout prêt de l'étang il y a une vingtaine d'années par Pierre Dupont),
- la présence régulière de la Loutre d'Europe,
- l'identification de 88 espèces d'oiseaux sur le site, dont 25 considérées comme remarquables (appartenant à l'annexe 1 de la Directive Oiseaux ou inscrites sur la liste des oiseaux déterminants des Pays de la Loire).

L'intérêt patrimonial du site est donc élevé. Il peut être mis en relation avec la diversité des milieux, aussi bien sur l'étang proprement dit que sur ses marges, et également, pour la faune, avec la faible accessibilité du site, et sa localisation au cœur d'un ensemble de vastes zones humides : marais salants, Brière, estuaire de la Vilaine, ...

Au vu des inventaires à notre disposition, il convient de noter, mais dans une moindre mesure, l'intérêt batrachologique et l'intérêt ichtyologique du site. Les inventaires seraient à compléter, notamment concernant les insectes et les chiroptères. Des améliorations seront à apporter concernant la cartographie des habitats d'intérêt communautaire qui sont souvent difficiles à localiser sur la carte dressée dans le plan de gestion. Certains habitats mériteraient d'être mieux caractérisés suivant la méthode phytosociologique (en particulier les tremblants à *Menyanthes trifoliata* qui constituent une des originalités du site).

Au niveau du diagnostic, il serait très intéressant de procéder à une étude physico-chimique de la qualité de l'eau afin de mieux comprendre le fonctionnement de l'étang, notamment sur le plan trophique.

L'intérêt patrimonial du site, son rôle au cœur d'un ensemble de vastes zones humides autour, confèrent à notre avis un niveau de valeur scientifique élevé au site, et justifient sur ce plan d'un statut de RNR.

Le dossier identifie les enjeux liés à la dynamique de la végétation (évolution naturelle), à la fréquentation du site et à la restauration des ouvrages et équipements.

Sur le premier point, le dossier, outre le constat de la dynamique naturelle et de ses effets, ne fixe pas (outre la vigilance par rapport aux espèces invasives) d'objectifs, ni ne propose de modalités de gestion en réponse à cet enjeu : suivi, gestion active... ? Ce point serait selon nous à préciser.

Concernant la fréquentation du site, la suppression du braconnage est effectivement un objectif majeur pour préserver, ou restaurer, la tranquillité du site. L'accueil limité du public est envisagé en privilégiant l'ouverture au public à l'entrée du site. Les conditions d'acceptabilité de l'ouverture au public seraient, selon nous, à préciser davantage.

En conclusion, nous proposons que le CSRPN émette un avis favorable au classement en Réserve Naturelle Régionale de l'étang du Pont de Fer, au vu de l'intérêt patrimonial du site et des enjeux en terme de gestion, les modalités de cette gestion restant à préciser sur certains points.

Jean-Yves BERNARD
Pascal LACROIX

- Débat : Jean-Claude Demaure indique que dès lors que le braconnage a été évoqué dans la préservation, il faudra que des mesures s'y rapportant figurent dans le plan de gestion.

Jan-Bernard Bouzillé souhaite des relevés phytosociologiques plus précis permettent de disposer d'un jeu de données ouvrant à des comparaisons possibles après mise en œuvre du plan de gestion (évaluation des mesures)

Sous ces réserves, le C.S.R.P.N., à l'unanimité, donne un avis favorable sur le diagnostic du projet de R.N.R. de l'étang du pont de Fer.

B) Marais des Dureaux

- Présentation : (Voir annexe 5 du présent compte-rendu)

- Avis des rapporteurs : G. Hunault et A. Rojo de la Paz

Projet de Réserve naturelle régionale Prairies et Roselières des Dureaux (Vaas 72)

Rapport effectué par G. Hunault et A. Rojo de la Paz

A - Diagnostic biologique et socio-économique

1) Description du site / Occupation de l'espace

Localisation

Le site faisant l'objet de la demande est situé dans le lit majeur du Loir, en zone fréquemment inondable. Il s'étend sur une surface de 13 ha environ. Une procédure de remembrement avec regroupement du parcellaire est en cours, ce qui complique le dossier. A terme, l'ensemble devrait comprendre 10 parcelles cadastrales. Les numéros indiqués correspondent à ceux de ces futures parcelles.

Historique de l'utilisation

A priori, toutes ces parcelles étaient autrefois exploitées en prairies. L'abandon de l'utilisation de certaines d'entre elles a conduit à l'apparition d'une roselière (parcelle 42) et à l'implantation de peupleraies à partir des années 1980 (parcelles 43 à 46, 48). Les photos aériennes successives mettent en évidence une augmentation progressive des surfaces boisées (haies et fourrés) dans la seconde moitié du 20^{ème} siècle.

Classements

Le site se trouve au sein d'une ZNIEFF de type I incluse dans une ZNIEFF de type II et dans un SIC. Les parcelles appartenant actuellement au GSO et au CPNS ont été classées en RNV en décembre 2001. Le comité de pilotage a été réuni pour la première fois à Vaas en 2005. Le site fait également partie du réseau Loire nature, depuis 2004.

Foncier

La partie en roselière a été acquise par le GSO en 1994. En complément, différentes parcelles (parcelles 38 et 47) ont été acquises par le CPNS à partir de 1997. Une convention de partenariat existe entre les deux associations pour gérer le site. Pour l'instant, les 6 autres parcelles du périmètre, pour majorité en peupleraie, n'appartiennent ni au GSO, ni au CPNS mais sont pour partie en cours d'acquisition par l'un ou l'autre via la SAFER dans le cadre de la procédure de remembrement. Le dossier porte sur la totalité des parcelles, ce qui ne facilite pas son interprétation. Il aurait été préférable, pour cette demande, de ne considérer que le territoire retenu en RNV, et de traiter dans un paragraphe annexe les projets d'extension et leur intérêt, ce qui aurait clarifié le document.

Travaux de Restauration/ Entretien

Différents travaux de nettoyage (notamment élimination de ligneux) ont été effectués par le GSO de 1995 à 1999. Dans la continuité, des travaux de restauration en plusieurs phases de la roselière ont également été engagés par le CPNS de 2001 à 2003. Aucune étude du fonctionnement du site, notamment sur le plan hydraulique, n'a été effectuée en préalable.

Gestion courante

Les prairies sont actuellement exploitées en fauche tardive suivie de pâturage par un agriculteur qui a une convention de gestion avec CPNS. La roselière et les peupleraies ne font l'objet d'aucune gestion régulière.

Approche pédagogique

Actuellement, le site fait uniquement l'objet de quelques sorties de découverte de l'avifaune organisées chaque année par le GSO.

Le dossier souligne l'intérêt potentiel du site (existence de deux chemins d'accès pouvant être reliés pour constituer un circuit de 3,5 km, habitats suffisamment diversifiés pour servir de support pour une découverte des usages de l'espace et du fonctionnement écologique) mais aucune animation ne semble envisagée de manière précise.

2) Identification des éléments à forte valeur patrimoniale

Relevé des espèces

Flore

Avec quelque 220 espèces recensées (état 2005), on peut estimer que la flore vasculaire du site est connue de façon satisfaisante. Aucune information n'existe, par contre, pour les végétaux inférieurs.

Six plantes protégées, toutes fortement hygrophiles, ont été notées sur le site : *Gratiola officinalis*, *Ranunculus ophioglossifolius*, *Ranunculus lingua*, *Inula britannica*, *Juncus anceps* et *Stellaria palustris*, les trois premières étant en protection nationale et les trois autres en protection régionale. La Gratiolle, la Renoncule langue, l'Inule et la Stellaire ne sont actuellement connues qu'en quelques points du département de la Sarthe et semblent en très nette régression. La coexistence sur cet espace de ces quatre espèces justifierait à elle seule la mise en réserve. La présence d'un septième taxon protégé, *Anacamptis palustris*, mériterait d'être examinée de plus près. L'intérêt floristique du secteur est en outre conforté par la présence de diverses autres plantes non protégées mais néanmoins déterminantes ZNIEFF, telles *Anacamptis laxiflora*, *Eleocharis uniglumis*, *Cirsium tuberosum*, *Dactylorhiza elata*, *Dactylorhiza incarnata*, *Juncus compressus*, *Juncus subnodulosus*, *Taraxacum palustre*, *Trifolium patens*, *Valeriana dioica*... Nos informations sur la rareté des taxons ayant fortement évolué depuis 1995, toutes les espèces citées dans le tableau IX du dossier (espèces patrimoniales), néanmoins, ne méritent pas d'y figurer. Une consultation du CBN du Bassin parisien par les auteurs du dossier aurait permis de préciser la situation.

Faune : A. Rojo

En ce qui concerne la faune, le site a été bien étudié pour les Oiseaux, les Amphibiens et les Odonates, mais demande à être mieux documenté pour les Mammifères et, surtout, pour les autres groupes d'insectes.

Relevés des habitats

Trois types principaux d'habitats occupent le site : les prairies humides eutrophes (5 ha env.), la phragmitaie sèche (près de 2 ha) et la peupleraie artificielle avec mégaphorbiaie (5 ha env.). L'ensemble comprend également quelques mares (dont certaines comblées), ainsi que des bosquets et un réseau important de haies recouvrant éventuellement des fossés qui s'assèchent rapidement en été.

Le site abrite un ensemble intéressant de prairies humides (et de formations herbacées dérivées) caractéristiques des zones inondables et devenues rares sur notre territoire par suite des régularisations du débit des cours d'eau. En Sarthe, de telles formations ne se retrouvent plus que de façon ponctuelle le long du Loir, de l'Huisne et de la Sarthe. La commune de Vaas en est particulièrement bien dotée puisqu'on retrouve en amont de l'agglomération un secteur analogue de prairies, dont une partie a été acquise par le département au titre des ENS. Ces deux secteurs, éloignés de quelques kilomètres, se complètent et ne doivent pas être considérés séparément.

L'association prairiale dominante du site des Dureaux est essentiellement la prairie alluviale de fauche à Sénéçon aquatique et Oenanthe à feuilles de silaus (*Senecio aquatici-Oenanthetum mediae*), mais une formation rattachable à la prairie longuement inondable à *Eleocharis palustris* et *Oenanthe fistulosa* (*Eleochariteto palustris-Oenanthetum fistulosae*) existe aussi au niveau d'une dépression (parcelle 38). Ces

habitats, intéressants en tant que tels, le sont aussi parce qu'ils sont indispensables à la conservation de la flore et de la faune patrimoniales observées.

La phragmitaie, en l'état actuel, ne présente pas d'intérêt en tant que telle mais joue un rôle primordial pour l'avifaune du site.

3) Identification des enjeux de la conservation

La persistance sur le site de la plupart des espèces patrimoniales étant liée à l'existence des prairies, cariçaies et roselières, et surtout de leur caractère hygrophile et inondable, le maintien de celles-ci est un enjeu majeur. Le niveau estival de la nappe phréatique, conséquence directe du niveau du Loir, est un élément clé de leur écologie, tout abaissement aboutissant à une évolution de ces prairies vers des systèmes plus mésophiles et de moindre intérêt. Des études devront donc être menées pour préciser le fonctionnement de l'ensemble sur le plan hydraulique.

Le maintien de pratiques agricoles comparables à celles qui sont actuellement pratiquées (pas d'intrants, fauchage tardif suivi d'un pâturage modéré), est également indispensable.

La présence de la phragmitaie augmente fortement l'intérêt du secteur par suite de son rôle pour l'avifaune. Celle-ci doit être gérée de façon à rester assez ouverte, au moins pour partie. *Juncus anceps* ayant été noté en 2004 après les travaux de décapage de celle-ci, il est probable que son maintien nécessitera un rajeunissement régulier de sa surface.

Un effort tout particulier devra être fait pour la conservation de *Gratiola officinalis*, qui est dite "en voie d'extinction" alors qu'elle y était assez abondante dans les années 1990. Cette situation indique que la gestion actuellement pratiquée est inadéquate pour cette espèce.

Il en va de même pour *Inula britannica*, qui semble avoir été victime du décapage mal calculé de la roselière.

Faune : A.Rojo (En l'attente, dossier non reçu)

B - Plan de gestion (en l'attente, fera l'objet d'un nouvel avis du CSRPN).

C - Avis des rapporteurs

Considérant :

- que le site, malgré sa faible surface, abrite plusieurs espèces protégées, notamment six espèces de plantes protégées, dont trois très faiblement représentées en Sarthe,
- qu'il abrite également un cortège notable de plusieurs autres espèces patrimoniales faisant partie de la liste des espèces déterminantes ZNIEFF,
- qu'il comporte plusieurs habitats de plus en plus rares en Sarthe et servant de milieu de vie aux espèces patrimoniales,
- qu'il appartient à des associations engagées dans la conservation des espaces naturels et ayant fait leurs preuves,
- que ces associations ont déjà effectués des travaux de restauration favorables à la conservation des espèces patrimoniales, avec l'aide financière de fonds publics,
- qu'une gestion conservatoire positive est déjà pratiquée sur le site,
- que des activités didactiques complémentaires peuvent à terme y être envisagées,

nous donnons un avis favorable pour que le site des Prairies et Roselières des Dureaux soit classé en Réserve naturelle régionale, cet avis ne s'appliquant dans l'immédiat qu'aux parcelles appartenant actuellement au CPNS et au GSO et correspondant à l'ancienne RNV.

G.Hunault
A. Rojo de la Paz

-Débat : Sur la question des peupleraies présentes, il est précisé que leur abattage et remise en prairies serait d'un coût trop élevé. Les porteurs du projet souhaitent donc aller au terme de leur exploitation.

Jan-Bernard Bouzillé souligne la curiosité de la présence des plantes subhalophytes : des précisions sur les associations phyto-sociologiques seront apportées.

Franck Herbrecht a noté la présence de vieux arbres du bocage : la présence d'insectes saproxylophages devra être recherchée et des mesures incluses au plan de gestion.

Sous ces réserves, le C.S.R.P.N., à l'unanimité, émet un avis favorable sur le diagnostic du projet de R.N.R. du marais des Dureaux.

C) Marais de Cré sur Loir

- Présentation : *(Voir annexe 6 du présent compte-rendu)*

- Avis des rapporteurs : G. Hunault et A. Rojo de la Paz

-

Projet de Réserve naturelle régionale Marais de Cré (Cré et La Flèche 72)

Rapport effectué par G. Hunault et A. Rojo de la Paz

A - Diagnostic biologique et socio-économique

1) Description du site / Occupation de l'espace

Localisation

Le site faisant l'objet de la demande est à cheval sur les communes de Cré et de La Flèche. Il se situe en rive sud du Loir, dans le lit majeur de celui-ci, et occupe 64 ha environ (2/3 sur Cré et 1/3 sur La Flèche).

Par suite de sa localisation à un niveau topographique inférieur aux rives du Loir, il est rapidement inondable. L'inondation s'effectue à la fois par l'amont, suite au débordement du ruisseau qui le borde à l'est, et par l'aval, suite à une remontée des eaux dans les canaux. Elle est directement liée au niveau du barrage de Bazouges situé en aval. Le caractère hydromorphe permanent des parties basses est lié à l'affleurement de la nappe du Loir. Le marais de Cré constitue actuellement la plus grande zone marécageuse alluviale du département.

Historique de l'utilisation

Autrefois constitué essentiellement de prairies, il se présente actuellement sous la forme d'une mosaïque d'habitats résultant de l'abandon progressif de l'exploitation d'une partie de celles-ci au cours du 20^{ème} siècle.

Classements

Le site se trouve dans une ZNIEFF de type I, elle-même incluse dans une ZNIEFF de type II et dans un SIC, et a été intégré dans le programme Loire nature.

Une demande de classement en RNV a été entreprise en 2002, mais, avec la Loi Démocratie de Proximité, la procédure est devenue caduque. Un Comité de pilotage a néanmoins été mis en place, mais le dossier ne précise pas depuis quand ni le rythme des réunions.

Foncier :

La Communauté de communes du Pays Flèchois (CCPF) a commencé à acquérir des terrains dès 1994 et est maintenant propriétaire de la majorité des parcelles du périmètre concerné (53 ha). Il est toutefois important de noter que plusieurs parcelles périphériques, situées sur la commune de Cré, appartiennent encore à des propriétaires privés (11 ha).

Travaux de Restauration/ Entretien :

Divers travaux de restauration et d'aménagement ont été entrepris à partir de 1997. La maîtrise d'oeuvre a été confiée par la DDAF de 1997 à 2001, puis reprise par la CCPF elle-même depuis. Le CPNS, qui a réalisé le dossier de demande, agit uniquement ici en tant que Conseiller scientifique et technique. La Fédération sarthoise des pêcheurs (FSPPMA) a également été associée dès le départ au projet.

Travaux effectués : Etrepage en deux phases d'une partie de la roselière de façon à rajeunir celle-ci. Pose de deux clapets à crémaillère sur les canaux en vue de réguler le niveau d'eau du marais. Création de plusieurs mares et d'un nouveau canal destiné à alimenter en eau le marais. Curage des canaux existants. Elimination des cabanes et abattage de peupliers sur certaines parcelles de façon à reconquérir les perspectives paysagères.

Un Contrat Restauration-Entretien a été conclu avec l'Agence de l'eau en 2005. Dans ce cadre, la Fédération des Pêcheurs suit la reproduction du brochet.

Gestion courante :

Les parcelles en prairie (40 ha environ) sont exploitées par des éleveurs qui y pratiquent soit uniquement du pâturage, soit une fauche tardive suivie de pâturage du regain (Conventions avec la CCPF). Le reste n'est pas exploité.

Approche pédagogique

Le site est utilisé comme support pédagogique par le CPIE Vallée de la Sarthe et du Loir qui a une convention avec la CCPF. Il y organise des animations à destination des scolaires et du grand public.

2) Identification des éléments à forte valeur patrimoniale

Relevé des espèces

Flore

Avec 433 plantes recensées, la connaissance de flore vasculaire du site peut être considérée comme quasi exhaustive. Il n'en va pas de même pour les végétaux inférieurs pour lesquels les informations sont pratiquement nulles.

Le site héberge quatre plantes protégées, dont deux sur le plan national, *Ranunculus lingua* et *Ranunculus ophioglossifolius*, et deux à l'échelon régional, *Juncus anceps* et *Stellaria palustris*.

Vient s'y ajouter un cortège notable d'espèces non protégées mais néanmoins inscrites sur la liste des déterminantes ZNIEFF, telles *Anacamptis laxiflora*, *Chenopodium rubrum*, *Dactylorhiza incarnata*, *Eleocharis uniglumis*, *Juncus compressus*, *Lemna gibba*, *Ophioglossum vulgatum*, *Pseudognaphalium luteoalbum*, *Rorippa palustris*, *Rumex maritimus*, *Sium latifolium*, *Teucrium scordium*, *Trifolium squamosum* et *Wolffia arrhiza*. Pour *Sium latifolium* et *Trifolium squamosum*, le site du marais de Cré représente l'unique station actuellement connue en Sarthe.

Remarquons que le tableau XVII du dossier, qui cite 91 taxons patrimoniaux, doit être considéré avec réserve et aurait besoin d'être revu de façon critique à la lumière des appréciations actuelles du CBN du Bassin parisien (plutôt que de la liste rouge du CBN de Brest, surtout valable pour la zone armoricaine). Par ailleurs, des taxons introduits (et en expansion), comme *Bromus catharticus*, *Ludwigia peploides* ou *Solidago canadensis* ne peuvent être considérés comme patrimoniaux et doivent en être éliminés.

Faune : A. Rojo (**En l'attente, dossier non reçu**)

En ce qui concerne la faune, l'état des connaissances peut être considéré comme satisfaisant pour les Oiseaux (qui sont l'objet d'un suivi Stoc), les Amphibiens, les Poissons, les Mammifères, les Odonates et les Lépidoptères, quoique restant le plus souvent qualitatif. Il est nettement insuffisant pour les autres groupes, notamment d'insectes.

Relevés des habitats

Le rapport mentionne 12 types d'habitats principaux en majorité de milieux humides. Les prairies occupent 67,5% de la surface (prairies hygrophiles plus ou moins humides : 45,5% ; prairies mésophiles : 22%), les roselières (plus ou moins sèches) 19,7% et les bosquets de ripisylve 7%. A noter la présence de plantations de peupliers sur 4,5% de la surface. Le nombre effectif d'habitats présents sur le site est en fait supérieur, dans la mesure où les formations purement aquatiques des canaux, du ruisseau et des mares ne sont pas prises en compte dans cette liste, ni les groupements amphibies du bord des eaux. Ceux-ci n'occupent qu'une faible surface mais se révèlent très intéressants sur le plan qualitatif. Le cœur du marais est occupé par des parcelles de vieille roselière avec litière abondante demandant rajeunissement.

Par suite de la forte régression des prairies alluviales inondables dans les grandes vallées du département, plusieurs habitats présentent un intérêt marqué, notamment la formation prairiale longuement inondable à *Eleocharis palustris* et *Oenanthe fistulosa* (*Eleocharito-Oenanthetum fistulosae*). Celle-ci n'occupe qu'une superficie limitée au sein du marais mais revêt une grande importance en tant que milieu d'accueil de *Ranunculus ophioglossifolius*.

Il en va de même pour la formation prairiale hygrophile à *Senecio aquaticus* et *Oenanthe media* (*Senecio aquatici-Oenanthetum mediae*). Outre leur intérêt intrinsèque, ces formations jouent un rôle marqué pour la faune.

Les quelques parcelles boisées, enfin, dominées par les frênes (surtout *Fraxinus angustifolia*) constituent une ripisylve rattachable aux "Forêts alluviales résiduelles", habitat prioritaire de la Directive habitats.

3) Identification des enjeux de la conservation

La conservation de la richesse du site et des espèces patrimoniales passe par un maintien de la diversité des habitats, notamment des prairies humides et de la roselière. Pour les prairies, la conduite actuelle en fauche tardive suivie de pâturage extensif semble adéquate et doit être maintenue. La conservation de l'intérêt de la roselière passe par un entretien (décapage éventuel puis fauche à intervalles réguliers), destiné à éviter son vieillissement et sa fermeture par les ligneux, qui peut être très rapide.

Au-delà, la conservation de l'intérêt du site est conditionnée par son inondabilité et par le maintien de l'humidité estivale, ce qui implique de bien comprendre le fonctionnement hydraulique et de le contrôler efficacement par des aménagements adéquats (à ce titre on peut se questionner sur l'intérêt d'un canal aussi profond du côté est du site).

Compte tenu de l'action néfaste des ragondins sur les espèces aquatiques (quasi-disparition de l'*Hydrocharis*) et de l'apparition de la Jussie, une attention particulière devra être accordée à l'impact potentiel des travaux sur la prolifération des espèces invasives et la disparition d'espèces patrimoniales.

L'appropriation du site par les administrés de la CCPF passant par la communication et la sensibilisation, des aménagements complémentaires destinés à diversifier les thèmes d'animation du CPIE et à faciliter les accès doivent être réalisés, sans compromettre pour autant les objectifs de conservation.

Faune : A. Rojo

B - Plan de gestion (en l'attente, fera l'objet d'un nouvel avis du CSRPN).

C - Avis des rapporteurs

Considérant :

- que le site abrite des populations importantes de plusieurs espèces protégées sur le plan national ou régional, tant de flore que faune,
- qu'il abrite également un nombre conséquent d'autres espèces patrimoniales, dont certaines très rares en Sarthe,
- qu'il comporte des habitats de moins en moins fréquents en Sarthe, dont un considéré comme prioritaire par la Directive "Habitats",
- qu'il appartient en quasi-totalité à une collectivité, qui a investi des fonds importants dans l'achat des terrains,
- que des travaux conséquents ont déjà été réalisés pour le restaurer et le réaménager, avec participation de fonds publics,
- qu'une gestion conservatoire est déjà pratiquée sur une partie de celui-ci,
- qu'il sert de support à des activités pédagogiques,

nous donnons un avis favorable pour que le site du Marais de Cré soit classé en réserve naturelle régionale.

G.Hunault
A. Rojo de la Paz

- Débat : Thierry Lodé précise que le castor est présent sur le site.

Claude Figureau souligne la qualité du document, à l'image de celui du marais des Dureaux.

Le C.S.R.P.N., à l'unanimité, émet un avis favorable sur le diagnostic du projet de R.N.R. du Marais de Cré sur Loir

D) Polder de Sébastopol

- Présentation : (*Voir annexe 7 du présent compte-rendu*)
- Avis des rapporteurs : Didier Desmots

« Polder de Sébastopol » Barbâtre – Ile de Noirmoutier – Vendée

1- Les éléments à forte valeur patrimoniale :

La valeur patrimoniale du site est clairement établie.

. Les habitats naturels d'intérêt communautaire identifiés, au nombre de cinq, occupent une surface d'environ 50 hectares, dont plus de 28 hectares de l'habitat considéré comme prioritaire à l'échelle européenne: les lagunes d'eau salée. Notons également la présence d'un habitat d'intérêt communautaire en situation original : un herbier atlantique à *Zostera marina*, sur un peu plus d'un hectare.

(voire la figure 30 page 53)

La flore n'est pas encore complètement inventoriée, mais déjà il faut noter la présence du cortège des halophytes, de sept espèces inscrites sur la liste rouge armoricaine et surtout la présence de l'unique station régionale d'*Erodium malacoides* (une autre minuscule station, fortement menacée, est située sur la Pointe des Sableaux, Noirmoutier-en-l'île).

La faune est également tout à fait remarquable, notamment les oiseaux. Le polder est un site de nidification pour plusieurs espèces de l'annexe 1 de la Directive Oiseaux et certaines espèces sont très fortement représentées : l'Avocette élégante (100 à 150 couples), la Sterne pierregarin (jusqu'à plus de 250 couples), la Sterne caugek (jusqu'à 320 couples), la Mouette mélanocéphale (jusqu'à 390 couples)... ce qui en fait l'une des colonies de larolimicoles les plus importantes de la région Pays de Loire. L'importance du site en tant que reposoir de marée haute pour les limicoles stationnant et hivernant en Baie de Bourgneuf est réelle : plusieurs centaines de Courlis cendré sont déjà régulièrement notés, et des effectifs importants d'autres espèces fréquentent le site plus ou moins régulièrement (Bécasseaux variables, Pluvier argenté, Bécasseau maubèche, Barge rousse...). La Loutre d'Europe est bien présente sur le site.

2- Les enjeux de la conservation :

Le Polder de Sébastopol fait partie d'un site fonctionnel bien plus vaste : la Baie de Bourgneuf, l'île de Noirmoutier et le Marais Breton sont indissociables. A l'échelle de ce site fonctionnel, il existe un réseau d'espaces déjà protégés, ou tout au moins gérés afin de maintenir la biodiversité : le polder mais aussi la Réserve Naturelle Nationale des Marais de Müllembourg, la lagune du Dain à Bouin ou bien encore les marais du Daviaud à la Barre-de-Monts. La complémentarité entre ces sites est cruciale pour l'avifaune.

Ainsi, les colonies de nidification des larolimicoles se déplacent-elles indifféremment sur ces espaces, en fonction de paramètres tels que la prédation, le dérangement, les aléas de gestion... permettant à un effectif important d'espèces patrimoniales de trouver chaque année des sites favorables. Il en va de même pour la fonction de reposoir de marée haute. Le projet « Polder de Sébastopol » s'intègre parfaitement dans cette stratégie à l'échelle du site fonctionnel.

La fonctionnalité même du site est assurée par la réalisation au cours des dernières années d'un important programme de travaux, visant à assurer le fonctionnement hydraulique, offrir la possibilité de recolonisation des habitats d'intérêt communautaire et assurer des sites de nidification pour l'avifaune.

La concertation réalisée localement sur ce projet est exemplaire. La mise en place depuis 1998 d'un Comité de Pilotage, réunissant l'ensemble des acteurs locaux, puis d'un Comité Technique en 2000, a permis d'associer le plus grand nombre à la démarche de gestion écologique du polder.

3- Le plan de gestion :

Les quatre objectifs du plan de gestion prennent bien en compte les enjeux de conservation du polder. L'intérêt porté aux zones prairiales est à souligner compte tenu de leurs potentialités biologiques et de la méconnaissance actuelle de leur fonctionnement. Le projet permet également de mettre en place une activité pastorale, pratiquée par un professionnel, et participe à la sauvegarde d'une race bovine locale menacée : la Maraîchine.

Le développement d'une valorisation pédagogique du site, centré sur la rénovation de l'ancienne ferme, est pertinent compte tenu de l'attrait du site pour le grand public.

Conclusion :

Le projet de Réserve Naturelle Régionale du Polder de Sébastopol semble solide compte tenu :

- de la valeur biologique du site, de la gestion qui y est d'ores et déjà réalisée et de son rôle à l'échelle du site fonctionnel,
- de l'investissement fort du propriétaire/gestionnaire : la communauté de communes de l'île de Noirmoutier,
- de la concertation locale importante, permettant d'obtenir un consensus de la part de l'ensemble des acteurs,
- du souci permanent du gestionnaire de s'entourer des conseils et de l'assistance des naturalistes locaux ou des instances scientifiques.

- Débat : Jean-Claude Demaure remarque que l'un des intérêts principaux du site résulte de l'appartenance à un réseau majeur sur le plan ornithologique : il conviendrait donc de mieux l'illustrer au travers d'une carte générale de la zone concernée.

Par ailleurs le C.S.R.P.N. souhaite que soient mieux définis et exprimés les objectifs de gestion à partir d'une meilleure formulation des enjeux.

Sous ces réserves, le C.S.R.P.N., à l'unanimité, émet un avis favorable sur le plan de gestion et le classement en R.N.R. du Polder de Sébastopol (Noirmoutier)

E) Coteaux de Pont Barré

- Présentation : (*Voir annexe 8 du présent compte-rendu*)

- Avis des rapporteurs : Claude Figureau

Projet de Réserve naturelle régionale

Coteaux du pont Barré – Beaulieu Sur Layon (49)

A - Diagnostic biologique et socio-économique

1-Description du site et occupation de l'espace

Localisation

Le site du Pont Barré est situé sur la commune de Beaulieu-sur-Layon à 25 km au sud d'Angers et à l'ouest du bourg de Beaulieu sur Layon. Les coteaux et rochers du Pont barré dominent la rive droite du Layon. Ils sont délimités à l'est par la RN 160 (Angers – Cholet)

Historique et utilisation

Longtemps gérés par l'homme les coteaux du Pont barré ont déjà avant le phylloxéra été plantés en vigne. Les derniers rangs de vigne exploités sont notés en 1955. Le site va progressivement se fermer

Les vestiges de clôture et les frênes têtards, laissent à penser qu'une grande partie des coteaux et du vallon de Vaugiraud ont fait l'objet de pâturage extensif pendant de nombreuses années

Le chanoine Robert CORILLION, M & Mme LAMBERT vont annuellement défricher la réserve naturelle volontaire.

En 1996 J. PYTHON rachète plusieurs parcelles pour planter de la vigne. Des espèces patrimoniales végétales et animales disparaissent dans cette création. En contre partie la LPO obtint de conserver 2 ha en partie haute gérés par leur soin.

Il serait intéressant de développer plus longuement l'historique y compris celui des découvertes. Une cartographie de l'évolution serait un outil important pour la gestion future.

Classements

Le site est inscrit depuis le 30 septembre 1975

Sur proposition du Chanoine CORRILION, l'affleurement rocheux le plus occidental est en réserve volontaire, arrêté préfectoral d'agrément en date du 7 mars 1984 modifié en février 1988.

En ZNIEFF type I N° 2001-001 « coteaux Pont Barré à Beaulieu sur Layon, Inclus dans la ZNIZFF de Type II vallée du Layon

Les coteaux sont intégrés le réseau Natura 2000 (site communautaire FR5200622) Vallée de la Loire de Nantes aux Pont de Cé et zones adjacentes.

Les coteaux du Pont Barré sont aussi placés en Espaces naturels sensibles reconnus par le département de Maine et Loire.

Le PLU de Beaulieu sur Layon est en cours d'élaboration et devrait être applicable dès 2007.

Le classement RNR permettrait une extension du périmètre pour intégrer l'ensemble du coteau

Foncier

3 propriétaires se partagent 68 parcelles pour une surface de 8 ha 12 Ils se répartissent ainsi :

LPO Anjou :	13 parcelles	1 ha 95
ABLAA	01 parcelle	1 ha 37
Jo PYTHON	68 parcelles	4 ha 80

Ces trois propriétaires sont favorables à la mise en place d'une réserve régionale.

On peut regretter que les autres propriétaires n'aient pas encore été contactés pour que l'ensemble du site soit inclus dans la RNR.

Dans la demande actuelle la surface en vignoble représente 59 % de la surface de la réserve, ce qui paraît important et peut poser problème sur la fonctionnalité des habitats naturels voisins.

Travaux de restauration/entretien

Travaux de défrichement initialement réalisés par Le Chanoine CORILLION, principalement sur la partie ouest des coteaux au niveau de la réserve volontaire, notamment pour limiter la progression des genêts.

En dehors des travaux effectués par le viticulteur sur 4 ha 80 de versant, la LPO a effectué un certain nombre d'opérations d'entretien et de restauration.

2000-2001 Restauration du vallon de Vaugiraud

2002-2003: pose de clôture pour la mise en place d'un pâturage extensif et limiter l'accès du public à certaines zones plus fragiles.

Des opérations de débroussaillage, de fauche et d'étrepage, non décrit dans le document, sont menées par la LPO dans le cadre des contrats Natura 2000.

Approche pédagogique

La LPO et Jo Python ont travaillé à un projet de valorisation du site dans le cadre d'une démarche leader + : visant à renforcer l'attractivité viticole de l' Anjou Layon et saumurois par des démarches qualifiantes.

Des cheminements ont été réalisés permettant de protéger les zones menacées et de proposer un itinéraire balisé de panneaux de vulgarisation sur les points forts du site. Il n'y a pas de plan, de descriptif de ces panneaux et de photos de ces cheminements dans le document. Seul un descriptif précise que le tracé emprunte le sentier du layon pour passer du parking situé à proximité de la RN 160 Le sentier à été inauguré en 2006.

Deux aspects restent encore à approfondir : Le respect des clôtures, la mise en sécurité de la carrière.

2 - Identification des éléments remarquables

flore

343 espèces observées jusqu'à ce jour quelques espèces n'ont pas été revues récemment *Ornithogalum umbellatum*, *Orlaya grandiflora* et *Asplenium septentrionale*

Selon les données du CBN Brest antenne des pays de la Loire

86 espèces sont rares ou menacées en Pays de la Loire et sont inscrites sur la liste rouge armoricaine

10 espèces sont remarquables et possèdent un statut de protection

4 espèces ont un statut national

6 espèces ont un statut régional

4 espèces sont en Danger : *Gagea bohemica gallica* , *Stipa pennata*, *Tulipa sylvestris*, *Tanacetum corymbosum*

2 espèces sont vulnérables : *Helianthemum apenninum*, *Teesdalia coronopifolia* (à signaler que cette dernière ne figure pas dans la liste des espèces de l'annexe).

2 espèces sont rares : *Aster lynosiris* et *Plantago holosteum holosteum*,

Il manque cependant pour une bonne appréciation de l'importance des populations de ces 86 espèces citées à Pont Barré.

A signaler la bonne coopération avec le CBN de Brest Antenne des pays de Loire

Faune :

En tant que botaniste je ne suis pas compétent, cependant je remarque que de nombreuses prospections sont faites et que la liste des différentes familles est longue et montre bien l'intérêt que représentent les coteaux pour la faune et particulièrement l'entomofaune.

Sont en protection nationale :

2 insectes, 7 reptiles, 3 amphibiens et 5 mammifères.

Bénéficient d'une protection régionale : 7 insectes dont une espèce figure à la directive habitat.

Des lacunes sont précisées chez Cérambidées, Carabidées, Chrysomélidées, Syrphidées, Aphodidées et Scarabéidées.

Relevés des habitats

Quatre habitats sont présents : Les landes sèches européennes, Les pelouses pionnières sur dôme rocheux, les pentes rocheuses avec végétations de chasmophytes et les pelouses à orpin sur calcaire. Ils sont tous inscrits à la directive habitat. La carte des habitats est trop petite. Une cartographie précise des habitats est à réaliser. Il faudrait aussi une cartographie des associations végétales

3- identification des enjeux de conservation

La pérennité de ces espèces sur les coteaux du pont barré tient à la persistance des habitats et à l'existence du maintien de l'ouverture des milieux. On le voit, de nombreux travaux au cours du temps consistent à l'élimination des arbrisseaux et arbustes. La mosaïque habitats allant des habitats boisés du bas du coteau aux pelouses sommitales sont d'un grand intérêt, bien que la fonctionnalité des habitats n'ait pas été abordée ici, entre ceux qui sont boisés et les pelouses.

Le maintien d'un pacage extensif avec des moutons en est à encourager et à développer.

Des efforts particuliers seront à mener pour les espèces en danger. Des plans de conservation sont à établir en collaboration avec le CBNB.

Se pose le problème du vignoble et des interactions possibles avec le milieu naturel principalement sur l'impact des traitements des parties aériennes de la vigne.

B – plan de gestion

Un plan détaillé des opérations de gestion sera à rédiger.

C – avis du rapporteur

A partir des éléments du dossier on peut retenir les éléments suivants :

- Les espaces naturels constituant les coteaux du Pont barré sont une mosaïque d'habitats dont 4 sont remarquables et sont répertoriés dans la directive habitats.
- Des espèces patrimoniales végétales et animales s'y sont maintenues jusqu'à ce jour et apparemment dans de bonnes conditions de conservation.
- Certains de ces habitats sont rares dans notre région.
- Le site est bien le refuge connu depuis très longtemps de plusieurs espèces protégées végétales et animales de rang national et régional.
- Le site abrite une longue liste d'espèces déterminantes végétales et animales
- Des synergies se développent entre viticulteur et associations en émettant le souhait que pour rétablir les équilibres entre l'espace viticole et l'espace naturel, il est important que les autres propriétés soient incluses dans le périmètre de la RNR .

Je donne un avis favorable sur ce diagnostic l'ensemble des Coteaux du Pont Barré mais en demandant que l'impact du vignoble soit étudié finement, et que les autres propriétaires soient associés à ce projet pour rétablir l'équilibre agro-pastoral. Je souhaite aussi que le document soit étoffé avec une cartographie plus détaillée de l'évolution historique ainsi habitats y compris une cartographie phytosociologique. Il faudrait aussi que dans ce document figure vraiment les effectifs des populations et ainsi que les menaces pour chacune d'elle et les mesures qui seraient à prendre pour leur conservation.

- Débat : Franck Herbrecht souligne la très grande richesse en insectes du site. Cela lui paraît justifier des actions fortes, dans le plan de gestion concernant l'amélioration de la connaissance et les mesures favorables à la conservation.

Jean-Claude Demaure rappelle que la R.N.V. préexistante constitue une réserve floristique connue, depuis 1968, sur l'initiative du Chanoine Corillon. Cela lui a d'ailleurs valu d'être mentionnée dans de nombreux colloques et publications. Il lui semble de plus indispensable d'établir des cartes géologique, agricole, et relevé du petit patrimoine.

Pascal Lacroix pose la question, en terme de gestion future, de la présence de surface de vigne en proportion aussi importante.

Dans ces conditions, le C.S.R.P.N. émet un avis favorable sur le diagnostic du projet de R.N.R. des Coteaux de Pont-Barré mais sous les réserves suivantes :

- Meilleure prise en compte des aspects géologiques, tout à fait exceptionnels.
- Termes précis de la convention passée avec le viticulteur Monsieur Jo-Python concernant en particulier ses engagements sur la production biologique.

3 Groupe de travail sur le contenu des grilles de présentations

Les ébauches de grilles de présentation qui avaient été produites aux porteurs de projets et aux rapporteurs ont été utiles pour harmoniser les présentations mais apparaissent, pour l'avenir, insuffisantes.

Il est donc proposé de constituer un groupe de travail chargé d'approfondir cette question. Ce groupe de travail est constitué comme suit :

Jan-Bernard Bouzillé
Jean-Claude Demaure
Hugues Des Touches
Claude Figureau
Serge Régnauld

4 Rapporteurs pour les prochains dossiers de Réserves Naturelles Régionales

Les dossiers de demande de classement en R.N.R sont en cours d'élaboration.

Afin d'être prêt pour les instruire Monsieur Bruno Coïc propose de désigner des rapporteurs, dès à présent, à qui les rapports pourront être transmis dès qu'ils seront finalisés. Les désignations sont les suivantes :

- Tourbières des Egoutelles à Villaine-la-Juhelle : Claude Figureau et Franck Herbrecht
- Poiré-Sur-Velluire : Didier Desmots et Hugues Des Touches
- Marais de Champagné : Hugues Des Touches et Bertrand Trolliet

La Prochaine réunion du C.S.R.P.N. est fixée au 7 novembre 2006 à 14 heures.

Le Président,
Jan-Bernard Bouzillé